



**BUREAU
VERITAS**

**Bureau Veritas
Consumer Products Services
Germany GmbH**

Businesspark A96
86842 Türkheim
Deutschland
+ 49 (0) 4074041-0
cps-tuerkheim@de.bureauveritas.com

Organisme de certification BV CPS GmbH
accrédité par EN 45011 -
ISO / IEC Guide 65

Certificat de conformité

Demandeur: Kostal Solar Electric GmbH
Hanferstrasse 6
79108 Freiburg
Allemagne

Produit: Dispositif de déconnexion automatique entre un
générateur et le réseau public à basse tension

Modèle: PIKO 3.0 (DCS), PIKO 3.6 (DCS),
PIKO 4.2 (DCS), PIKO 5.5 (DCS/10A),
PIKO 7.0 (DCS/AD), PIKO 8.3 (DCS/AD),
PIKO 10.1 (DCS/AD/basic)

À utiliser conformément aux réglementations:

Dispositif de coupure automatique avec une surveillance du réseau triphasé (monophasé PIKO 3.0 (DCS), PIKO 3.6 (DCS)), conformément à DIN V VDE V 0126-1-1:2006-02, DIN V VDE V 0126-1-1/A1:2012-02 pour des systèmes photovoltaïques avec un couplage parallèle triphasé (monophasé PIKO 3.0 (DCS), PIKO 3.6 (DCS)) via un convertisseur à alimentation électrique publique. Le dispositif de coupure automatique fait partie intégrante de ce convertisseur. Il remplace l'appareil de déconnexion avec une fonction isolante, auquel le fournisseur du réseau de distribution peut accéder à tout moment.

Réglementations et normes appliquées:

DIN V VDE V 0126-1-1 (VDE V 0126-1-1):2006-02
Dispositif de déconnexion automatique entre un générateur et le réseau public à basse tension
DIN V VDE V 0126-1-1/A1 (VDE V 0126-1-1/A1):2012-02
Dispositif de déconnexion automatique entre un générateur et le réseau public à basse tension;
Amendement 1

Un échantillon représentatif des produits mentionnés ci-dessus correspond aux exigences de sécurité technique en vigueur à la date d'émission de ce certificat pour l'usage spécifié et conformément à la réglementation.

Numéro de rapport: 09TH0062-VDE0126
Numéro de certificat: U14-0162
Délivré le: 2014-03-18

Organisme de certification

Dieter Zitzmann



Deutsche
Akkreditierungsstelle
D-ZE-12024-01-01



QUALITY



HEALTH



SAFETY



ENVIRONMENT



SOCIAL
ACCOUNTABILITY